COMMUNE DE WEMMEL
Conseil communal Mercredi 17 septembre 2014

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher,** président du conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre,
Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins
Christian Andries, Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Veerle Haemers, Michèle Laemont, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Robert De Lille, Monique Froment,** conseillers

Absente : **Cynthia Kiss,** conseillère

La séance du conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Il est proposé séance tenante de traiter le point 7 (Prise en connaissance du montant du décompte 2012 des services incendie) comme point 3 de l'ordre du jour. Cette proposition est approuvée À L'UNANIMITÉ.

<u>SÉANCE PUBLIQUE</u>

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 26/06/2014 : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Prise en connaissance du compte annuel 2012 adapté : l'échevin Jonckheere commente ce point : il en est pris connaissance.
3. Prise en connaissance du montant du décompte 2012 des services incendie : l'échevin Jonckheere commente ce point : il en est pris connaissance.

4. Approbation de la modification budgétaire n° 1 au budget 2014 : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 16 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe).
5. Prise en connaissance du suivi d'actions pour le 1er semestre du budget 2014 : le bourgmestre commente ce point : il en est pris connaissance.
6. Prise en connaissance de l'approbation du compte 2013 des Fabriques d'église Saint-Servais et Saint-Englebert par les autorités supérieures : l'échevin Jonckheere commente ce point : il en est pris connaissance.
7. Approbation du budget 2015 de la Fabrique d'église Saint-Englebert : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 18 voix pour et 4 abstentions (Didier Noltincx, Roberto Galluccio, Thierry Mombeek, Michèle Laemont).
8. Taxe sur la délivrance de documents administratifs – Approbation de l'adaptation au 01/01/2014 des tarifs pour les cartes d'identité électroniques : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio).
9. Règlement de rétribution du parc de recyclage : prise en connaissance des remarques de l'ABB et approbation des adaptations : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Approbation des adaptations du règlement de rétribution établissant les différents montants pour les repas scolaires, les contributions pour les garderies avant et après l'école et le transport scolaire : l'échevine Van der Straeten commente ce point : ce point est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio).
11. Sibelgas – acte apporté au bail emphytéotique pour les cabines électriques existantes à l'Avenue du Champ de Blé : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Adaptation du règlement sur les inspections des égouts privés (CC 26/06/2014) à la suite des remarques du VMM : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. Approbation du décompte final pour le dédoublement des eaux usées rues G. Gezelle et Rodenbach et connexion du Reekbeek à l'étang du parc : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. Approbation du cahier spécial des charges et estimation des coûts pour le renouvellement de l'infrastructure des serveurs informatiques et des backups : l'échevine Van der Straeten commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. Appellation d'une rue « Eykenveld » : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 16 voix pour, 4 contre (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels) et 2 abstentions (Bernard Carpriau, Alain Stubbe).
16. Approbation du cadre général de contrôle interne : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
17. Création d'une commission de discipline : en séance publique et par vote secret, Veerle Haemers est désignée comme présidente par 19 voix pour et 3 contre.
    Pour la liste Wemmel, Koen Weemaes et Steve Goeman sont proposés comme membres.
    Pour la liste du Bourgmestre, Didier Noltincx et Roger Mertens sont proposés comme membres. Cynthia Kiss est membre disposant d'une voix consultative.
    Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

SÉANCE À HUIS CLOS

18. Décision relative à la nomination d'un secrétaire communal faisant fonction en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire du poste en application de l'art. 81 et 82 du décret communal : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
19. Décision relative à la nomination d'un gestionnaire financier faisant fonction en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire du poste en application de l'art. 81 et 82 du décret communal : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
20. Mise à la pension du gestionnaire financier : il en est pris connaissance.

SÉANCE PUBLIQUE

21. Vacance pour le recrutement d'un gestionnaire financier : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Roberto Galluccio

Propose, à présent que le budget présente un excédent, d'annoncer la réduction des centimes additionnels. Le Bourgmestre répond que nous devons attendre le compte 2014 définitif. Il convient également de tenir compte des frais des services incendie et des charges de pension. Il est trop tôt pour se prononcer à ce sujet.
L'échevin Vincent Jonckheere ajoute qu'il convient également de tenir compte de la marge d'autofinancement, qui doit être positive.

Demande si les deux Fabriques d'église vont fusionner. Le Bourgmestre répond qu'il n'est à ce stade pas question d'une fusion des deux paroisses.

Koen Weemaes

Se renseigne au sujet du plan de délestage pour Wemmel cet hiver. Le Bourgmestre répond que nous dépendons de la structure du réseau dont nous faisons partie. Wemmel dépend de la cabine principale de Bruxelles, laquelle ne sera pas délestée.

S'enquiert de la concertation concernant les plans de survol. Une concertation existe avec les communes environnantes et un courrier a été adressé aux formateurs du gouvernement fédéral. Le plan « Schouppe », qui est plus favorable pour notre commune, pourrait à nouveau être utilisé.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 24 octobre 2014.

Wemmel, le 25 septembre 2014

Par ordonnance :

La secrétaire communale	Le président
(s) K. DE TAEYE	(s) R. DE VISSCHER